



Retrouvez tous nos communiqués sur



www.ordre.pharmacien.fr

Suivez nos actualités



@Ordre_Pharma



Ordre national pharmaciens

Paris, le 15 avril 2020

L'Ordre national des pharmaciens soutient les recommandations de la Commission européenne pour garantir l'approvisionnement en médicaments

L'Ordre national des pharmaciens, au nom de l'ensemble des pharmaciens acteurs de la chaîne d'approvisionnement des médicaments qu'il représente, soutient vivement les recommandations émises par la Commission européenne le 8 avril 2020 : [Guidelines on the optimal and rational supply of medicines to avoid shortages during the COVID-19 outbreak](#). Ces lignes directrices visent en effet à protéger la santé publique en garantissant l'approvisionnement au niveau européen en médicaments nécessaires pour traiter les patients atteints du COVID-19, ainsi que ceux susceptibles de manquer en raison de l'épidémie.

L'Ordre partage pleinement les principes et valeurs essentiels défendus par la Commission européenne et encourage les 4000 pharmaciens industriels inscrits à les suivre, dans leurs actions quotidiennes :

- faire preuve de solidarité de façon à ce que les médicaments essentiels soient disponibles tant en ville qu'à l'hôpital ;
- garantir l'approvisionnement en augmentant et en réorganisant la production ;
- promouvoir l'utilisation optimale des médicaments dans les hôpitaux ;
- optimiser les ventes en pharmacies d'officine.

Dans la continuité de ce positionnement, l'Ordre souhaite poursuivre la coopération avec les autorités françaises, interpellées à plusieurs reprises par la Commission européenne dans ses recommandations, pour introduire plus de flexibilité réglementaire au sujet de ces activités pharmaceutiques. En effet, au regard de l'ampleur et du caractère inédit de la crise sanitaire actuelle, ces activités devraient être reconnues comme prioritaires.

Il convient de tout mettre en œuvre pour accompagner les pistes proposées par la Commission européenne en garantissant la sécurité, la qualité et l'efficacité des médicaments : faciliter la circulation des collaborateurs des établissements pharmaceutiques, envisager les extensions de péremption sur la base des données disponibles après validation des autorités, permettre l'enregistrement rapide de nouveaux fournisseurs et de nouveaux sites, simplifier temporairement la législation sur les psychotropes et les stupéfiants, faciliter l'obtention des autorisations de stockage et de distribution des psychotropes et stupéfiants, ou encore faciliter le rôle des distributeurs en gros et des transports.

“Les pharmaciens, professionnels de santé garants de la fabrication et de la distribution des médicaments et produits de santé dans des conditions de sécurité optimales, sont particulièrement mobilisés pour faire face à cette crise. Ils sont tous unis par un code de déontologie qui se réfère à des principes fondamentaux rappelés à juste titre par la Commission européenne, dans l'intérêt de la santé publique.”, déclarent de concert Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, Frédéric Bassi, Président du Conseil central de la section B, représentant les pharmaciens de l'industrie, et Laure Brenas, Présidente du Conseil central de la section C, représentant les pharmaciens de la distribution en gros.

[Consulter les lignes directrices de la Commission européenne](#)

CONTACTS PRESSE

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

dircom@ordre.pharmacien.fr

Tél : 06 66 50 27 83

PRPA

Danielle Maloubier danielle.maloubier@prpa.fr

Sophie Matos sophie.matos@prpa.fr

Tél : 01 77 35 60 98